

GLOSSAIRE

Sigles Etablissements

EPU	Ecole Elémentaire Publique
EMPU	Ecole Maternelle Publique
EES	Ecole Elémentaire Spécialisée
EEAM	Ecole Elémentaire Application
EMA	Ecole Maternelle Application
EME	Etablissement Médico Educatif
IR	Institut de Rééducation
IME	Institut Médico Educatif
SES	SEGPA Collège
CLG	Collège (ULIS)

Sigles Postes

ENS. APP. EL	Enseignant Ecole Application Elémentaire
ENS. APP. MA	Enseignant Ecole Application Maternelle
ENS. CL. ELE	Enseignant classe élémentaire
ENS. CL. MA	Enseignant classe maternelle
ENS. CL. SPE	Enseignant classe spécialisée
ANIM. .SOU	Animateur Soutien
TIT. R. BRIG	Titulaire remplaçant brigade
TIT. R. ZIL	Titulaire remplaçant Zone Intervention Localisée
REMP. ST. FC	Titulaire remplaçant stage formation continue
TIT. SECTEU	Titulaire remplaçant secteur
U. P. I	Enseignement ULIS Contacteur IEN ASH
INST SES	Enseignant SEGPA Contacteur IEN ASH
INSTIT SPE	Enseignant spécialisé Contacteur IEN ASH

CLIS 1 MEN	Classe Intégration Scolaire Handicap Mental (D)
CLIS 2 AUD	Classe Intégration Scolaire Handicap Auditif (A)
CLIS 4 MOT	Classe Intégration Scolaire Handicap Moteur (C)
DCH. D. AP. SP	Décharge Direction classe spécialisée
DECH. DIR.	Décharge Directeur (école maternelle ou élém.)
DCH. SYND	Décharge syndicale
DECH. MF. EL	Décharge maître formateur école élémentaire
DECH. MF. MA	Décharge maître formateur école maternelle
DCH. D. AP. E	Décharge Directeur Ecole Application Elémentaire
DIR. APP. EL	Direction Ecole Application Elémentaire
DIR. APP. MA	Direction Ecole Application Maternelle
DIR. EC. ELE	Direction Ecole Elémentaire
DIR. EC. MAT	Direction Ecole Maternelle
DIR. EL. SPE	Direction Etablissement Spécialisé
CH. DI	Chargé de direction (Ecole de Loire)
MA. G. H. RES	Maître G hors réseau
MA. G. RES	Maître G réseau
PSY. RESEAU	Psychologue réseau
REG. ADAP	Réseau option E
POS. SESSAD	Poste Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile Contacteur IEN ASH

Pour chaque école figure la circonscription de rattachement (**IEN**) et éventuellement la mention Zone d'Education Prioritaire Rurale (**R**) ou Zone d'Education Prioritaire Urbaine (**U**).

NOTA : - 1 - Un enseignant nommé dans une école élémentaire comportant une classe maternelle annexée peut exercer indifféremment en élémentaire ou préélémentaire.

Se renseigner auprès du directeur de l'école sur l'organisation pédagogique.

NOTA : - 2 - Etablissements sous convention : I.M.E., IR, Etablissements médico-sociaux...

Les candidats à un poste dans ce type d'établissement **devront prendre contact** avec le directeur de l'établissement ou l'Inspecteur de la circonscription de NEVERS-ASH

IEN NEVERS ASH

	03.86.71.68 89 - Poste 127 ou 128
Etablissement Médico Educatif - Clamecy -	03.86.24 00 20
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique - Cosne Cours sur Loire -	03.86.26.82.01
Institut Médico Educatif Vauban - Guipy -	03.86.20 08 56
Institut Médico Educatif C. Joly - Marzy-	03.86.71 67 10
Institut Médico Educatif E. Seguin Mouron - Mesves sur Loire -	03.86.69 04 00
Institut Médico Educatif Institut Louis Willemain - Urzy -	03.86.38.54.00
Institut Médico Educatif rue Benoît Frachon - Varennes Vauzelles -	03.86.71.99.10
Ecole Centre Hospitalier – Boulevard de l'Hôpital – Nevers –	03.86.93.70.00
Ecole Hôpital de jour – 32 Place des Grands Courlis – Nevers -	03.86.71.87.50